

**OBJET DESAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION**  
Ecoles Damase Legros et Application Léon Dierx

---

Le logement de fonction de l'ancienne Ecole Damase Legros est actuellement inoccupé et celui de l'Ecole d'Application Léon Dierx sera vacant en août 2009.

➤ Ancienne Ecole Damase Legros	référence cadastrale	DR 480
	type	villa F4
	surface	80 m <sup>2</sup>
	adresse	16 Rue de la Gare Chaudron 97490 Sainte-Clotilde
<hr/>		
➤ Ecole d'Application Léon Dierx	référence cadastrale	AD 135
	type	appartement F4
	surface	80 m <sup>2</sup>
	adresse	62 Rue Sainte-Anne 97400 Saint-Denis

---

Dans l'intérêt du service public et en conformité avec la réglementation (Code de l'Education et Code Général des Collectivités Territoriales), il est proposé d'affecter ces logements, situé dans l'enceinte scolaire, en locaux périscolaires.

Préalablement, il y a lieu de procéder à la désaffectation des logements dits « de fonction » initialement réservés au corps enseignant.

Il convient à présent de lancer la procédure de désaffectation de ces logements de fonction. Par conséquent, je vous demande d'approuver :

- la désaffectation des logements de fonctions d'écoles, référencés ci-dessus ;
- leur affectation en locaux périscolaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET DESAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION**  
Ecoles Damase Legros et Application Léon Dierx

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L. 212-1 ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BRISSAC-FERAL Claude, 14ème Adjointe, présenté au nom au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


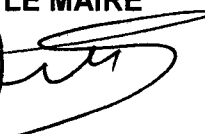
**ARTICLE 1** Approuve la désaffectation des logements de fonction d'écoles, qui suivent :

- |                                  |                      |  |
|----------------------------------|----------------------|--|
| ➤ Ancienne Ecole Damase Legros   | référence cadastrale | DR 480   |
|                                  | type                 | villa F4   |
|                                  | surface              | 80 m <sup>2</sup>                                      |
|                                  | adresse              | 16 Rue de la Gare<br>Chaudron<br>97490 Sainte-Clotilde |
| <hr/>                            |                      |  |
| ➤ Ecole d'Application Léon Dierx | référence cadastrale | AD 135   |
|                                  | type                 | appartement F4   |
|                                  | surface              | 80 m <sup>2</sup>                                      |
|                                  | adresse              | 62 Rue Sainte-Anne<br>97400 Saint-Denis                |

**ARTICLE 2** Approuve l'affectation des logements précités en locaux périscolaires.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009

 LE MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE